

Commune de GRESY SUR AIX

CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU

(partie réservée à l'administration)	
Numéro d'abonnement : _____	Type d'abonnement : _____
	Diamètre du branchement : Ø _____
Date de mise en service du branchement : _____	

Entre

Le service de distribution d'eau potable de la commune de Grésy-sur-Aix

Et

M. Mme Melle _____ (prénom) _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant à (1) adresse précise (n° rue, bâtiment et n° appartement)

Agissant en qualité de (2) _____

Date d'entrée dans l'appartement ou date d'acquisition _____ / Index du compteur (3) : _____

Dénommé ci-après l'abonné

IL EST CONVENU :

- que cet abonnement est destiné aux besoins domestiques de (4) personnes.

L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui a été remis sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes les factures devront être envoyées à (5) :

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Fait à Grésy sur Aix, le

L'abonné

Le Service de l'Eau

NB – les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé sont indispensables à toute fourniture d'eau, et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- (1) adresse complète du domicile habituel
- (2) indiquer en qualité de propriétaire, de locataire, etc...
- (3) Chiffre de la consommation d'eau indiqué sur le compteur à la date d'entrée
- (4) la fourniture de l'eau est assurée dans un délai de 3 jours suivant la signature de l'abonnement, s'il s'agit d'un branchement existant en état de fonctionnement et conforme
- (5) indiquer le nom et l'adresse de la personne qui paye les factures.